

*Compte-rendu*  
**Réunion du conseil communautaire**  
*Mardi 26 mars 2019 aux Gets*

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et REY Emmanuel

**Procurations :**

Lucien RASTELLO (Morzine) à Martine PHILIPP (Morzine)  
Alain DEGENEVE (Lullin) à Jean-Louis VUAGNOUX (Bellevaux)

**Délégués présents sans droit de vote :**

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et CORNIER André

**Délégués excusés :**

RASTELLO Lucien (Morzine), GOINE Nathalie (Les Gets), ANTHONIOZ Henri (Les Gets), DEGENEVE Alain (Lullin), CRAYSTON José (Lullin), et MORAND Jean-Claude (DT Seytroux)

**Délégués absents :**

RICHARD Michel (Morzine), MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme)

**Secrétaire de séance :** LOMBARD Gérald

**Date de convocation :** 22 mars 2019

## **1- Approbation des comptes-rendus des réunions du 12 février et du 12 mars 2019**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 2 dernières réunions.**

## **2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 12 mars 2019 :

- 14 mars 2019 : Plan Tourisme CD 74 (*Jacqueline GARIN*)
- 15 mars 2019 : CLD à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 15 mars 2019 : Gens du Voyage en Préfecture (*Jacqueline GARIN*)
- 22 mars 2019 : SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 22 mars 2019 : CLD à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 25 mars 2019 : ARTACLIM à Courmayeur (*Hélène RICHARD*)

## **3- Urbanisme : nouveau débat sur le PADD du PLUi-H**

Jean-François BAILLEUX propose aux membres du conseil communautaire de débattre ce soir sur les observations faites par les conseils municipaux des communes sur le projet de PADD (voir le tableau récapitulatif ci-joint).

### **Observations de la commune de Saint Jean d'Aulps**

Patrick COTTET-DUMOULIN tient à faire 2 remarques qui n'ont pas été formalisées dans une délibération :

- la station de Saint Jean d'Aulps n'a pas vocation à muter en station 4 saisons,
- il faudrait revoir la possibilité d'extension du domaine skiable sur Graydon.

### **Observations de la commune du Biot**

#### **Observation n° 12**

Henri-Victor TOURNIER souhaiterait qu'on enlève « autour de la retenue collinaire ».

### **Observations de la commune de Bellevaux**

#### **Observation n° 13**

Patrick COTTET-DUMOULIN trouve que l'objectif n° 2 est très subjectif car certaines parties du domaine skiable de Saint Jean d'Aulps sont plus enneigées que certaines parties du domaine skiable des Gets.

Anne CORNIER-PASQUIER rappelle que la commune du Biot a démonté ses remontées mécaniques et qu'on ne peut donc pas mettre Bellevaux et Saint Jean d'Aulps dans la même case. Elle ne remet pas en cause le dérèglement climatique mais rappelle, comme cela a déjà été fait à maintes reprises, que la commune de Bellevaux n'a pas pour objectif d'amorcer une mutation de ses activités touristiques hivernales, d'autant plus que la commune fait du 4 saisons depuis 20 ans.

Stéphane PUGIN-BRON comprend que ce qui dérange, c'est la comparaison des communes de Bellevaux et Saint Jean d'Aulps à celle du Biot en matière de mutation. Il propose donc simplement de supprimer la phrase « La station du Biot (Col du Corbier) a déjà amorcé cette mutation ». Jean-Louis VUAGNOUX et Anne CORNIER-PASQUIER sont d'accord.

Hélène RICHARD propose également de ne pas parler de diversification touristique mais plutôt de dire qu'il s'agit de « conserver l'attractivité du territoire » sur les 4 saisons.

#### **Observation n° 15**

Jacqueline GARIN considère effectivement qu'il s'agit davantage de bassins de travail que de bassins de vie. Anne CORNIER-PASQUIER trouve que le terme ne convient pas et qu'il faudrait peut-être parler de secteurs à enjeux similaires ou équivalents.

#### **Observation n° 16**

Jacqueline GARIN se demande si le pourcentage présenté (80 % en logement collectif et 20 % en logement individuel) est bien celui fixé par le SCOT pour les pôles stations et non celui qui concerne les centre-bourgs. Jean-François BAILLEUX lui confirme qu'il n'y a pas d'erreur (prescription du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT en révision).

## **Observations de la commune de Vailly**

### **Observation n° 24**

Concernant l'approbation du PLUi-H, Jacqueline GARIN souligne qu'une rencontre est prévue avec le Préfet le 15 avril prochain afin d'affiner le calendrier. Elle pense qu'il faut accélérer la procédure, comme le fait actuellement Thonon Agglo, et estime qu'il serait dangereux d'attendre les élections car cela pourrait mettre en péril bon nombre de projets.

Emmanuel REY trouve qu'agir dans la précipitation peut également s'avérer dangereux. Patrick COTTET-DUMOULIN rappelle que cela fait quand même 3 ans qu'on travaille sur le PLUi.

Jacqueline GARIN craint que certains projets ne soient remis en cause, comme par exemple les projets de ZAE ou l'UTN d'Avoriaz. Elle propose d'augmenter en 2019 l'apport en fiscalité sur le service urbanisme afin de mandater EPODE pour du travail supplémentaire, notamment en terme d'accompagnement des communes sur le zonage et le règlement.

Jean-Louis VUAGNOUX rappelle que la commune de Bellevaux (comme beaucoup d'autres communes de la CCHC) n'a pas de technicien à mettre sur ce travail de zonage. Il regrette également que les élus soient obligés de se mettre en colère pour avoir des réponses de la part d'EPODE.

Yannick TRABICHET trouve qu'on a l'impression de passer beaucoup de temps sur le PADD et de bâcler le travail sur le zonage pour vite arrêter le PLUi.

George LAGRANGE signale que si le PLUi-H n'est pas approuvé en 2020, alors il ne le sera certainement pas avant plusieurs années. Il faut donc faire ce qu'il faut pour le sortir au plus tôt.

Jacqueline GARIN rappelle que si le PLUi-H n'est pas approuvé en 2020, certains PLUS et POS tomberont et les communes concernées se verront appliquer le RNU (La Côte d'Arbroz en premier lieu).

Yannick TRABICHET s'étonne qu'on puisse réglementairement approuver le PLUi le 10 mars 2020 si les élections ont lieu une semaine après. Stéphane PUGIN-BRON souligne que ce point sera abordé lors de la réunion inter-services qui aura lieu en Préfecture le 15 avril.

### **Observation n° 25**

Yannick TRABICHET estime qu'une prospective sur 20 ans est impossible à faire en 2019 et qu'il faudrait partir sur 12 ans. Patrick COTTET-DUMOULIN souligne que le conseil communautaire s'est déjà prononcé sur le sujet. Jean-François BAILLEUX rappelle que, même avec une temporalité fixée à 20 ans, un phasage sera prévu et que les projections démographiques ont bien été établies sur 12 ans.

Christophe MUTILLOD rappelle également qu'avec le SCOT, on travaille bien déjà sur les 20 prochaines années.

### **Observation n° 27**

Yannick TRABICHET précise qu'il s'agit d'une remarque de la DDT.

### **Observation n° 29**

Gérard BERGER estime qu'on fait ce qu'il faut aujourd'hui, avec le plan neige, pour ne pas rencontrer ce problème. Christophe MUTILLOD considère que la question est légitime, notamment au regard de nos voisins suisses qui ne sont pas toujours très réactifs en matière de développement de leurs stations.

### **Observation n° 30**

Patrick COTTET-DUMOULIN estime que la recommandation de Vailly qui dit que la clientèle des stations, autres que Morzine-Avoriaz et les Gets, est davantage locale, est complètement fautive et choquante sur la forme, et révèle une méconnaissance de cette clientèle. Il indique que sur le domaine skiable du Roc d'Enfer, 60 % du chiffre d'affaires annuel provient de la clientèle anglaise. Anne CORNIER-PASQUIER le rejoint sur ce point concernant le domaine skiable de Bellevaux.

Romain GURLIAT indique que, sur Hirmentaz, il y a beaucoup de locaux et qu'il suffit de regarder les plaques d'immatriculation des voitures sur les parkings pour le constater. Jean-Louis VUAGNOUX reconnaît que des locaux viennent skier à Hirmentaz mais qu'ils sont loin d'être majoritaires.

Yannick TRABICHET est surprise de la réaction que provoque cette simple observation qui selon elle n'avait rien de négatif.

#### Observation n° 32

Jacqueline GARIN souligne qu'il ne faudrait effectivement pas parler de « centres-villes » mais plutôt de « centres-villages » ou « centres-bourgs ». Jean-François BAILLEUX propose de ne parler que de « centres ».

#### Observation n° 33

Tous les élus sont d'accord pour compléter l'objectif n° 6 en parlant du maintien et de la valorisation des alpages.

#### Observation n° 37

Hélène RICHARD rappelle qu'une étude de vulnérabilité aux effets du dérèglement climatique sur le Haut-Chablais est en cours.

Jean-Louis VUAGNOUX aimerait savoir ce qu'est une action porte-flambeau. Hélène RICHARD donne l'exemple de la récupération des eaux de pluie.

Christophe MUTILLOD se demande s'il ne serait pas envisageable d'imposer la création de puits perdus pour la récupération des eaux pluviales sur toutes les propriétés. Jacqueline GARIN souligne que cela n'est pas possible partout, notamment à La Vernaz où les terrains ne sont pas propices à cette technique.

Hélène RICHARD estime que l'on sera, quoi qu'il en soit, obligé d'imposer des contraintes. Christophe MUTILLOD est tout à fait d'accord mais appelle à la vigilance en n'étant pas trop prescriptif.

#### Observations n° 39 et 40

Yannick TRABICHET aimerait savoir, concernant l'objectif n° 19 et comme pour l'objectif n° 13, ce qu'on entend par polarité touristique. Elle conçoit que la commune de Vailly n'est pas une commune très touristique mais elle signale tout de même qu'on y trouve un restaurant étoilé.

Jean-François BAILLEUX souligne qu'effectivement il faut faire attention au vocabulaire utilisé. Il demandera à EPODE de préciser ces termes.

#### Observation n° 41

Yannick TRABICHET remarque que l'on parle de ce qui va être fait mais pas de ce qui est déjà fait. Jean-François BAILLEUX rappelle que ce ne sont que des exemples permettant d'illustrer l'objectif.

#### Observation n° 46

Jean-François BAILLEUX propose de reformuler l'objectif 29 en déclinaison.

#### Observation n° 47

Jean-François BAILLEUX propose de remplacer « entrées de villes » par « entrées de village, bourgs ou hameaux ».

#### Observation n° 48

Jacqueline GARIN précise que l'on pourrait préciser que l'on s'appuie sur les schémas de desserte mis en place par les communes.

#### Observation n° 49

Yannick TRABICHET trouve qu'il serait bien d'annexer la charte paysagère au PLUI. Jean-François BAILLEUX précise que ce sera le cas.

#### Observation n° 50

Jean-François BAILLEUX demandera à EPODE de compléter la fin de phrase manquante.

#### Observation n° 51

Jean-François BAILLEUX demandera à EPODE de vérifier la cohérence des pourcentages affichés.

## **Observations de la commune de La Forclaz**

Gilbert GALLAY souhaiterait la mise en place d'un droit de préemption urbain sur les zones qui pourraient intéresser la commune. Jean-François BAILLEUX rappelle que la commune de La Forclaz dispose actuellement d'une carte communale, et qu'il faut une délibération du conseil pour mettre en place le DPU, ce qui ne sera plus le cas dans le cadre du PLUi car il y aura une délibération cadre qui sera prise pour ouvrir le droit de préemption sur toutes les zones U et AU.

Gilbert GALLAY ajoute que son conseil municipal souhaiterait ne pas se voir restreindre les zones constructibles de la commune compte tenu de sa proximité avec Thonon et du foncier abordable. Jean-François BAILLEUX souligne qu'il faudra voir cela avec EPODE lors de l'entretien individuel et donner des arguments justificatifs.

## **4- Finances**

### ***4.1 Orientations budgétaires 2019***

#### *4.1.1 Fiscalité*

- L'état 1259 prévisionnel fait apparaître un gain de fiscalité important par rapport à 2018 du à une forte hausse des bases :
  - Taxe d'habitation : +3,7 % soit + 122 000 €
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : +2,9 % soit + 65 000 €
  - CFE : +11,6 % soit + 488 000 € (*application de la réforme des bases 2ème année ?*)  
Soit une hausse du produit attendu de 675 000 €
- Proposition 2019 : pas de modification des taux
- Autres produits fiscaux :
  - CVAE : augmentation de 75 000 € en 2019 (notification des services de l'État)
  - Allocations compensatrices : apparition d'une allocation non spécifiée : + 64 000 €
  - DCRTP : baisse annoncée mais non quantifiée
- Proposition pour 2019 : ne pas prendre en compte la DCRTP (19 000 €) ni la nouvelle allocation

#### **Soit une hausse fiscale totale de 795 000 €**

- TEOM : les bases sont en croissance de 2,9 % soit une hausse des recettes de 75 000 €
- Proposition pour 2019 : maintien du lissage en cours

#### *4.1.2 DGF*

- Une réforme de la dotation d'intercommunalité (une des deux composantes de la DGF) est en cours, il convient donc d'être prudent
- Le montant de la DGF 2019 ne sera connu qu'en avril 2019 mais le simulateur de l'AMF montre un léger tassement
- Proposition pour 2019 : prise en compte d'une DGF à hauteur de 745 000 € (soit une perte de 10 000 €)

#### *4.1.3 Fonds frontaliers*

- La part destinée aux intercommunalités avait été reconduite en 2018 avec même une augmentation de la part intercommunale (52 146 € en 2018)
- Proposition pour 2019 : prise en compte à hauteur de 45 000 €

#### *4.1.4 Participation au SIAC*

- 445 579 € en 2019 contre 441 824 € en 2018

#### *4.1.5 Contribution au FPIC*

- Les montants 2019 ne devraient pas être connus avant le vote du budget
- Proposition pour 2019 : augmentation de 2 % de la contribution CCHC soit 550 000 € (+ 10 000 €)  
*Attention cette contribution dépendra du choix de la CCHC de modifier ou non la répartition de base par une délibération en mai/juin (ce fut le cas en 2018)*

## Bilan

L'application de tous les éléments présentés conduit à dégager un excédent de recettes de 764 000 € par rapport à 2018.

### *4.1.6 Points sur certains services*

#### Service GEM (GEMAPI)

- Répartition 2018
  - Entretien et fonctionnement des cours d'eau y compris les cotisations au SIAC et au SM3A : 150 000 € financés par la taxe GEMAPI
  - Gros travaux d'investissement : 150 000 € pris sur la fiscalité globale
  - Fonds intempéries : 120 000 € pris sur la réserve GEMAPI prévue au budget 2017
- Proposition 2019 (commission du 14 mars) : conserver 150 000 € de fiscalité et affecter l'excédent 2018 (166 000 €) pour :
  - solder les opérations engagées,
  - reconstituer le fonds intempérie (environ 10 000 € consommés en 2018),
  - faire plus de travaux d'entretien et/ou d'investissement.

#### Service VOI (voirie)

- Proposition pour 2019 :
  - conserver la fiscalité au niveau de 2018 (50 000 € de fiscalité supplémentaire avait été affectée à ce service pour compenser l'utilisation du matériel de ce service par les autres services, le personnel étant lui ventilé par service)
  - Augmenter le fond de solidarité de 1 % du montant des droits ouverts (22 300 €), soit un fond porté à 72 800 € (66 900 début 2018 – 16 400 € utilisé sur Vailly + 22 300 en 2019)

#### Service DEC (déchets)

- Excédent global de 1 734 000 € (dont 194 000 € générés sur l'exercice 2018). Toutefois, des investissements importants sont prévus sur 2019/2020 avec engagement progressif sur 2019 : réfection complète de la déchetterie des Gets, remplacement d'un camion grue, acquisition de 2 engins et d'un appartement sur Avoriaz...
- Le service DEC est uniquement financé par des recettes propres au service : redevance spéciale et TEOM
- L'excédent du service présente l'avantage d'amortir la gestion financière de tous les autres services sans avoir recours à une ligne de trésorerie

### *4.1.7 FCTVA fonctionnement voirie*

- Le conseil communautaire a décidé en 2017 et 2018 d'utiliser ces recettes pour financer la modernisation des matériels des services techniques. En 2018, ce fond a permis l'acquisition d'une mini-pelle et de sa remorque.
- Proposition pour 2019 : conserver la même politique pour le futur renouvellement du matériel ou de nouvelles acquisitions à définir

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions qui lui ont été faites dans le cadre des orientations budgétaires.**

### *4.1.8 Programme d'investissements 2019*

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire les programmes d'investissements engagés à ce jour et ceux non engagés pour lesquels le bureau a établi une priorisation (voir tableau joint en annexe).

## Déchets

Jean-Louis VUAGNOUX, vu le montant de l'excédent constaté sur le service Déchets, aimerait savoir s'il ne serait pas envisageable que le service prenne en charge la mise en œuvre d'enrobés aux abords des

conteneurs semi-enterrés. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il faudra soumettre cette demande à la commission Déchets.

#### ZAE du Vernay-Bron et de Moulin Dessailly

Il est décidé de ne prévoir aucun autofinancement et d'équilibrer les 2 budgets sans apport du budget principal.

#### Crèches

Il est décidé de rajouter des crédits pour des travaux complémentaires à la crèche d'Avoriaz.

#### Gymnase

Patrick COTTET-DUMOULIN signale que la façade du gymnase de Saint Jean d'Aulps aurait besoin d'être repeinte. Il est décidé d'augmenter le budget du service de 5 000 €.

#### Terrains de football

Il est décidé de rajouter des crédits pour des travaux sur les terrains de Reyvroz et de Bellevaux.

#### Administration générale

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il pourrait être envisagé d'acquérir un véhicule électrique plutôt qu'un véhicule thermique.

#### Saisonniers

Concernant l'acquisition des bâtiments de la ville de Chelles, Christophe MUTILLOD rappelle qu'il faudra penser à rajouter le coût de portage du projet par l'EPF à compter de 2020.

#### Sentiers

Stéphane PUGIN-BRON signale qu'il manque 50 000 € pour le financement de l'intégralité des travaux du sentier du Mont Chéry. Gilbert PEILLEX souligne que la commune des Gets devra se positionner sur le versement d'un fonds de concours.

#### Personnel

Jacqueline GARIN rappelle les mutualisations en cours, notamment la mise à disposition de Stéphane PUGIN-BRON à la commune de Morzine, la mise à disposition de Charles-Henri MONTET au SIVOM de la Vallée d'Aulps ou encore le recrutement de Valérie ANCELIN qui viendra aider les communes en matière de marchés publics.

Elle rappelle les difficultés rencontrées par les secrétaires de mairies dans les petites communes et propose de relancer le projet de secrétaire de mairie itinérant(e) en créant un poste d'une année. Stéphane PUGIN-BRON se chargera de préparer une fiche de poste afin de prévoir l'étendue des missions qui seront confiées à l'agent.

### ***4.2 Nouvelles demandes de subventions 2019***

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que de nouvelles demandes de subventions ont été déposées depuis la dernière réunion :

- ADMR de la Vallée d'Aulps : 15 000 € (idem 2018)
- SEM Saint Jean d'Aulps : 300 €
- Les Allobroges du Brevon : 500 € (idem 2018)
- SCMVA : 25 000 € (idem 2018)

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser les subventions demandées.**

### ***4.3 MSP de Saint Jean d'Aulps : modification des tarifs de location des studios***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les 2 studios de la MSP sont actuellement loués 350 euros par mois, charges comprises. Ces studios ayant accès au wifi, il propose de passer le loyer à 370 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'augmentation du loyer.**

#### **4.4 Transport scolaire : adhésion à PayFiP Régie pour le paiement en ligne des inscriptions**

Charles-Henri MONTET rappelle que l'enregistrement des inscriptions au service se faisait jusqu'à aujourd'hui par CIGOGNE, un logiciel du Département obsolète et inadapté. Il souligne que la Région vient de s'équiper d'un nouveau logiciel, PEGASE, qui permet l'inscription et le paiement en ligne des élèves. Pour ce faire, 3 étapes à suivre :

- modification de la régie de recettes pour autoriser le paiement en ligne par CB,
- ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor,
- signature d'une convention avec la DGFIP pour adhérer au service PayFiP Régie.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion au service PayFiP Régie.**

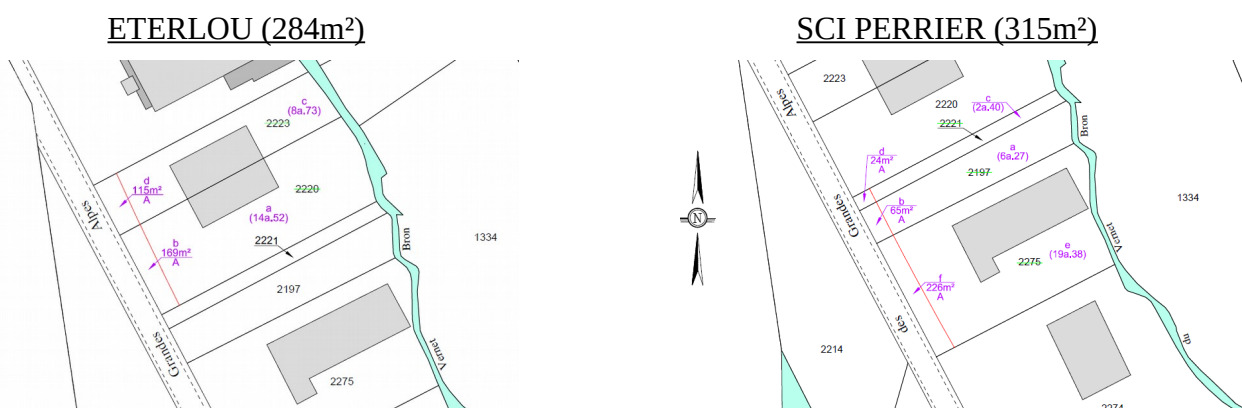
#### **4.5 Réfection de la piste d'athlétisme du gymnase de Saint Jean d'Aulps : demande de subvention au Département**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de réfection de la piste d'athlétisme du gymnase de Saint Jean d'Aulps pour un montant de 16 017,40 € HT. Il souligne que ce projet est éligible au financement du Département au titre de la ligne directe « Équipements sportifs à usage des collégiens », et ce pour un montant de 4 805,22 € (30%).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et charge Madame la Présidente d'établir la demande de financement.**

#### **5- ZAE du Vernay-Bron : acquisition de terrains**

Stéphane PUGIN-BRON fait part de la nécessité d'acquérir des portions de parcelles pour faire passer la contre-allée :



Il propose d'acquérir ces terrains au prix de 8 € le m<sup>2</sup>, soit :

- SCI PERRIER : 2 520 €
- ETERLOU : 2 272 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'acquérir ces terrains.**

#### **6- Personnel : passation d'une nouvelle convention avec le CDG74 pour l'adhésion au service de prévention des risques professionnels**

Charles-Henri MONTET rappelle que les collectivités doivent, pour se conformer à la réglementation en matière de prévention des risques professionnels pour les agents :

- désigner un assistant de prévention (Thierry NINET)
- établir un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnelles (fait en 2017)
- désigner un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI), qui ne peut pas être l'assistant de prévention.

Pour cette dernière obligation, la CCHC a passé une convention avec le CDG74 qui a expiré le 31/12/2018. Il propose de passer une nouvelle convention pour la période 2019-2022 :

- Cotisation annuelle : 0,20 % de la masse salariale
- 0,28 % en 2018 – 3 581,54 €



**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cette nouvelle convention.**

## **7- Eau et assainissement**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les conseils municipaux des communes doivent délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 s'ils souhaitent s'opposer au transfert des compétences eau et/ou assainissement.

## **8- Questions diverses**

### ***8.1 Financement de la rénovation des urgences des hôpitaux du Léman***

Madame la Présidente informe les membres du conseil communautaire de la demande de financement faite par le Directeur des Hôpitaux du Léman aux EPCI du Chablais en vue de la réhabilitation des urgences (169 000 € pour la CCHC). Elle propose de prendre une délibération de principe, sur le modèle de celle prise par le conseil de Thonon Agglomération, pour :

- soutenir le projet de réhabilitation partielle des Urgences et le repositionnement du plateau technique adjacent (unité d'hospitalisation de courte durée, plan blanc, SAMU, ...) des Hôpitaux du Léman, site Georges Pianta,
- accepter le principe d'un co-financement de l'agglomération aux côtés des autres collectivités du Chablais afin de mener à son terme ce projet,
- autoriser la Présidente à poursuivre le travail à mener sur ce projet aux côtés des Hôpitaux du Léman et des autres co-financeurs de ces investissements,
- confirmer que le plan de financement finalisé de ce projet sera proposé ultérieurement à l'approbation de l'assemblée délibérante et que les crédits correspondant à la subvention à verser aux Hôpitaux du Léman seront inscrits lors du vote du BP 2019.

Martine PHILIPP estime que ce n'est pas parce que l'hôpital aura plus de financement qu'il y aura davantage de personnel recruté aux urgences. Gérard BERGER se demande quant à lui à quel moment les collectivités locales seront également sollicitées pour prendre en charge d'autres dépenses de l'État, comme par exemple la rémunération des instituteurs.

Madame la Présidente propose de prendre une délibération de principe et de voir si le Préfet déposera ou non un recours gracieux au motif (puisque'il s'agit d'une compétence régaliennne de l'État). Par contre, en l'absence de recours sur la délibération, elle précise que la CCHC devra apporter son soutien.

Cyrille GALLAY est pour compte-tenu du problème que présente le fonctionnement des urgences.

Gilbert GALLAY estime que ce n'est pas le rôle de la CCHC mais que, vu la situation actuelle, on se doit de faire en sorte de proposer un meilleur accueil.

Emmanuel REY est pour mais ne voudrait pas que de tels financements deviennent une habitude.

Anne CORNIER-PASQUIER trouve dramatique ce désengagement de l'État mais, vu la situation de l'hôpital, se voit contrainte d'être pour.

Jean-Louis VUAGNOUX et Patrick COTTET-DUMOULIN sont pour.

Catherine Sophie BOIRE-VARLET est contre sur le fond, mais s'interroge et préfère s'abstenir.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER s'abstient car la CCHC n'a pas à participer et que cela ne garantira pas le maintien de l'hôpital.

Sophie MUFFAT est d'accord pour dire que ce financement n'est pas de notre compétence mais que s'il peut améliorer le travail des urgences, alors elle est plutôt pour.

Christophe MUTILLOD rappelle que les collectivités perdent de la DGF tous les ans. Il est absolument contre sur le principe mais considère qu'on est pris en otage et qu'on ne peut pas dire non.

Jacqueline GARIN est favorable car elle estime qu'on ne peut pas se désengager sur notre territoire.

Martine PHILIPP est contre car ce n'est pas à la CCHC de payer et que le risque est de se retrouver à financer d'autres services comme la maternité par exemple. Elle rappelle également que l'ARS veut créer des centres régionaux et que le maintien d'un l'hôpital à Thonon n'est pas garanti.

Hélène RICHARD s'abstient, car c'est à l'État de payer, et elle rappelle que les EPCI et les communes soutiennent déjà beaucoup la santé, notamment via la construction de MSP.

Sophie COTTET considère que c'est une honte, que l'État n'assume pas mais qu'on n'a pas vraiment le choix si on veut garder notre hôpital. Elle se sent obligé d'être pour mais aimerait qu'un courrier soit adressé à notre député afin de connaître sa position sur le sujet.

Gérard BERGER estime que ce n'est pas à la CCHC de payer et que c'est un scandale. Il reconnaît toutefois qu'il ne peut être que politiquement correct d'être pour et se demande pourquoi Thonon Agglo a dit oui.

Henri-Victor TOURNIER préfère s'abstenir car on nous demande 169 000 euros cette année, mais combien l'année prochaine ?

Gérald LOMBARD remarque que tout le monde est contre mais que, comme tous, il se sent contraint de dire oui.

Yannick TRABICHET estime qu'il ne faut pas faire d'amalgame et qu'on se focalise souvent sur le négatif et non le positif. Elle rappelle que l'ARS finance la plus grosse partie des travaux et qu'on n'est appelé à financer que le superflu et est donc plutôt favorable.

Romain GURLIAT considère que ce n'est pas à nous de payer mais que 170 000 € n'est pas grand chose en comparaison de ce qui est mis sur différents projets dans le budget et est donc pour si cela peut améliorer le service.

Georges LAGRANGE est d'accord sur le principe et estime que c'est un moyen de dire qu'on tient à garder cet hôpital. Il ajoute qu'il faudrait néanmoins préciser que cette participation ne se fera qu'à titre exceptionnel.

Alain BRAIZE est pour et partage l'avis général.

**Le conseil communautaire, à la majorité (2 vote contre et 4 abstentions), décide de participer financièrement au projet de réhabilitation des urgences.**

### ***8.2 Fête des saisonniers et intervention des Nez Rouge***

L'action a débuté à 19h00 et s'est terminée à 7h30 matin (retour de la dernière navette à 7h30) :

- 108 saisonniers ont été acheminés sur place au début de la manifestation,
- 199 personnes ont été accompagnées de 19h à 7h30 avec 2 navettes,
- 415 kms parcourus par la première navette en 16 sorties,
- 526 kms parcourus par la deuxième navette en 15 sorties,
- destinations : La Baume, Morzine (24 missions), Les Gets (2), Saint Jean d'Aulps (8).

Onr74 félicite la CCHC et Chantal BOURREAU d'avoir pris de nouveau cette année l'initiative d'une telle opération pour la sécurité de leurs saisonniers.

### ***8.3 Demande de subvention de l'association des conciliateurs de justice de la CA de Chambéry***

Madame la Présidente fait part d'une demande de subvention que lui a transmis l'association des conciliateurs de justice de la cour d'appel de Chambéry.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le principe du versement d'une subvention à cette association et délibérera sur cette attribution lorsque l'association aura transmis une demande officielle.**

Prochaines réunions : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le vendredi 12 avril 2019 à 16h30 à Morzine et le mardi 14 mai 2019 à 18h30 à Bellevaux.

A Le Biot, le 1<sup>er</sup> avril 2019

La Présidente  
Jacqueline GARIN

**Contributions des communes sur version du 09 octobre 2018**



Validation ne posant pas de difficulté, à traiter dans le PADD et/ou dans le pack réglementaire










Question ou proposition à débattre en conseil communautaire


















Question ou proposition ne pouvant être validée : incompatibilité avec SCOT et/ou règle nationale







Les avis EPODE sont en bleu





Délibération du	Commune de	Contribution N°	Sollicitations des conseils municipaux	Avis du service et du bureau d'études EPODE	
15/11/2018	Lullin	1	Souhaite que le site MOREL soit dédié à un projet de construction de résidence pour personnes âgées compte-tenu de la proximité du site par rapport au centre du village.	Un complément peut être apporté à Déclinaison n9 PADD <b>Eléments de « détails » qui ne doit pas forcément figurer dans le PADD.</b> A traiter dans le pack réglementaire (zonage, ER)	
24/11/2018	La Vernaz	2	Souhaite que soit inscrit dans les documents sanitaires un bouclage devra être mis en place entre le réservoir du Jotty et le village pour faire face aux pénuries rencontrées en 2018.	A traiter dans le pack réglementaire (Annexes sanitaires)	
		3	Souhaite maîtriser la constructibilité.	A traiter dans le pack réglementaire (zonage) <b>Ce point est déjà mentionné dans le PADD, maîtrise de l'urbanisation et de la consommation foncière.</b>	
		4	Souhaite Prioriser l'aspect paysager en prenant en compte l'étude paysagère réalisée (DAT Conseils) en prenant en considération les coupures paysagères proposées (quelques parcelles concernées à proximité de l'enveloppe urbaine.	A traiter dans le pack réglementaire (zonage) <b>Ce point est déjà mentionné dans le PADD</b>	
		5	Inscrire dans le PADD et ou traduire dans les documents du PLUI-H le projet de réorganisation des terrains agricoles de la commune par la mise en place d'une Association Foncière Pastorale (AFP).	Complément à apporter au PADD A traiter dans le pack réglementaire (zonage)	

24/11/2018	La Vernaz	6	Organiser l'urbanisation de certains secteurs par la mise en place d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour une bonne rationalisation du parcellaire.	A traiter dans le pack règlementaire (zonage) <b>Ce point est déjà mentionné dans le PADD, par ailleurs le DOO (SCoT) impose des OAP à partir de 2500 m².</b>	
		7	Donner la possibilité de proscrire certains matériaux de construction (bardage PVC) et de restreindre ou d'imposer certains aspects architecturaux (façades, couleurs, volets, débords de toit...).	A traiter dans le pack règlementaire (règlement écrit)	
29/11/2018	Morzine-Avoriaz	8	Souhaite que l'on mentionne, dans le paragraphe mobilité du PADD, la nécessité de travailler à l'amélioration de l'accès routier depuis la Vallée du Giffre et notamment le contournement de Taninges.	Un complément peut être apporté à Objectif 26 PADD	
		9	L'examen des limites du domaine skiable afin de rendre possible l'installation éventuelle de nouvelles remontées mécaniques.	A traiter dans le pack règlementaire (zonage)	
		10	La prise en compte du hameau des Prodains comme secteur d'urbanisation en extension potentielle.	A traiter dans le pack règlementaire (zonage)	
10/12/2018	Saint Jean d'Aulps	/	RAS	/	
11/01/2019	La Baume	/	RAS	/	
18/01/2019	Reyvroz	11	Page 11 du PADD – Tourisme – Objectif 3 – Déclinaison 3 : Supprimer le paragraphe concernant la restructuration de la colonie en logements saisonniers	Modification à apporter au PADD Déclinaison3	
31/01/2019	Le Biot	12	Souhaite que le projet de reconversion de la station de Drouzin inscrit soit décliné pour rendre possible : - L'aménagement d'une base sportive parcours trail, VTT, ski randonnée ; - Les aménagements ludiques autour de la retenue collinaire ; - Le tapis de ski avec extension de la zone Ns en lieu et place de l'ancien « télési le Col » - L'aire de camping-car ; - les aménagements destinés à l'ouverture de l'espace ludique aux personnes à mobilité réduite.	Complément à apporter au PADD Déclinaison4	


17/12/2018	Bellevaux	13	<p>- Page 10 , objectif n°2 : Bellevaux et St Jean d'Aulps n'ont pas pour objectif d'amorcer de mutations des activités touristiques hivernales, contrairement à Le Biot. Ne pas les classer ensemble dans le même paragraphe</p> <p><b>Objectif n°2</b> Accompagner le maintien, la diversification et le développement des entités touristiques des bourgs-stations, Saint-Jean-d'Aulps et Bellevaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le contexte climatique et la localisation des stations de moyenne altitude doit amener à une nouvelle réflexion sur leur perspective de développement. Il s'agit <b>d'accompagner progressivement la diversification touristique (déjà initiée) sur les quatre saisons</b>. La station du Biot (Col du Corbier) a déjà amorcé cette mutation</li> </ul>	<p>A débattre en Conseil Communautaire <b>remise en cause d'une question de fond sur l'adaptation au dérèglement / changement climatique ?</b></p> <p><b>Sans proposer le changement fort proposé la station du Biot, les stations de Bellevaux et St Jean d'Aulps seront impactés plus sensiblement par le dérèglement climatique et doivent donc prendre en considération ce paramètre. Cohérence du PADD avec le sujet du changement climatique</b></p>	
		14	- Page 11: création de lits chauds sur Hirmentaz mais aussi sur la Chèvrerie	Complément à apporter au PADD Déclinaison3	
		15	- Page 20 : revoir les bassins de vie, il faudra réexpliquer aux élus le choix des trois bassins de vie A, B, C, qui correspondent à des secteurs où l'économie est équivalente. Ceux-ci ne correspondent pas au bassin de vie en tant que tels pour la population.	<p>A débattre en Conseil Communautaire <b>remise en question des bassins de vie ? voir armature SCOT/PLUI page 21</b></p> <p><b>Les bassins de vie constituent plus une base de travail permettant la mise en place d'une méthodologie sur le PLUi.</b></p>	
		16	- Page 28: dans le tableau, en étant classé en pôle station, le pourcentage de logements collectif 80% est trop haut par rapport aux maisons individuelles 20%.	<p>Objectif20 Pourcentage défini par le SCOT en fonction de l'armature, ne peut être remis en cause (notion de compatibilité)</p>	
		17	-Page 37: la dernière phrase en bas de page n'est pas complète concernant le déploiement du numérique ne veut rien dire ou alors elle n'est pas terminée.	<p>A corriger : <b>la phrase complète du PADD du 12 juin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le SYANE a engagé le déploiement de la fibre optique et l'amélioration des débits ADSL sur la Haute-Savoie à partir de 2009. <b>Ce déploiement qui a débuté fin 2015 dans le Haut Chablais doit se poursuivre d'ici 2025 autant pour la couverture des logements que des entreprises.</b></li> </ul>	
		18	- Page 50: La station d'Hirmentaz et la station de la Chevrerie doivent être classées identiquement « station de rang 1 à conforter	Cartographie PADD à reprendre	




17/12/2018	Bellevaux	19	- Page 50 La zone du village de Bellevaux cœur villageois à développement urbain est imprécise. Il manque le Gymnase, elle est à rapprocher du hameau stratégique Le Borgel le Bosson.	Cartographie PADD à reprendre	
		20	- Page 50 : ajouter l'interconnexion avec la vallée du Risse au niveau du col de Jambaz	Cartographie PADD à reprendre	
		21	- Page 50 sur le secteur de la Chèvrerie la zone d'emprise station est à étendre côté sud, il faut qu'elle vienne en direction du télésiège du Torchon.	Cartographie PADD à reprendre	
		22	- Revoir les articles sur les résidences secondaires, trop d'incohérences, certaines fois il faut en créer et d'autres fois non.	Relecture à faire des objectifs 3,16 et 17 Apporter les corrections nécessaires si besoin	
		23	- page 50, la zone du village de Bellevaux cœur villageois à développement urbain est imprécise. Sur le hameau stratégique le Borgel le Bosson, la zone AU 5 est-elle incluse dans le projet ?	A traiter dans le pack règlementaire (zonage)	
21/01/2019	La Côte d'Arbroz	/	RAS	/	/
09/02/2019	Seytroux	/	RAS	/	/
01/02/2019	Vailly	24	Calendrier trop serré pour une approbation avant les élections municipales de 2020	A débattre en Conseil Communautaire	
		25	Pour une temporalité du PLUI à 12 ans	A débattre en Conseil Communautaire	
		26	Prise en compte de l'enquête réalisée auprès des habitants dans le PADD ?	A priori oui	
		27	Les besoins pour le tourisme ressortent d'avantage que les besoins des habitants permanents.	A débattre en Conseil Communautaire	
		28	Faire ressortir la diversité et la complémentarité du territoire (Photos illustrant quelques thématiques plus représentatives des deux vallées	PADD à compléter par photos	

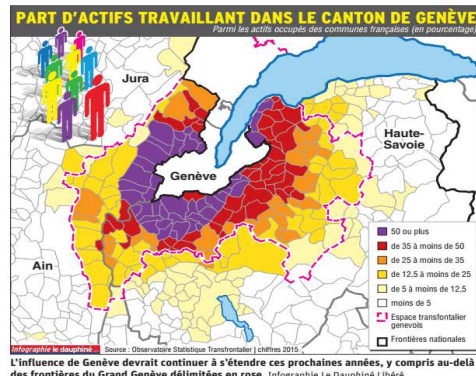
01/02/2019	Vailly	29	<p><b>Objectif n°1 Accompagner de manière cohérente et maîtrisée le développement des pôles-stations internationaux de Morzine-Avoriaz et Les Gets.</b></p> <p>Une question est posée sur la prise en compte dans les années à venir, de la possible saturation en terme de fréquentation du domaine skiable d'Avoriaz, et de la réglementation de l'accès, notamment pour les locaux, comme cela a pu être le cas en décembre 2015.</p>	A débattre en Conseil Communautaire	
		30	<p><b>Objectif n°2 Accompagner le maintien, la diversification et le développement des entités touristiques des bourgs-stations, Saint-Jean-d'Aulps et Bellevaux.</b></p> <p>La complémentarité entre les stations internationales et les autres stations n'est pas assez mise en avant. La clientèle des stations, autres que Morzine-Avoriaz et les Gets, est plus locale (Chablais, Genevois Français, Suisse,...) et génère un tourisme de proximité qui peut facilement être développé sur les quatre saisons.</p>	A débattre en Conseil Communautaire	
		31	<p><b>Objectif 4 : Développer et promouvoir un tourisme « vert » à l'échelle du territoire et des secteurs dédiés</b></p> <p><i>Le terme tourisme « 4 saisons » est préféré au tourisme « vert ».</i></p>	<p>Corriger les mentions existantes tourisme « vert » par tourisme « 4 saisons »</p> <p>Donner une définition du tourisme « 4 saisons »</p>	
		32	<p><b>Objectif 5 : Mettre en place une stratégie économique propres aux caractéristiques du haut-Chablais</b></p> <p><i>« Développer une offre commerciale dans les chefs-lieux ».</i></p> <p>Le terme « chef-lieu » ne paraît pas approprié (cf. SCoT).</p>	<p>PADD à corriger</p> <p>Proposition : « les centres-bourgs »</p>	
		33	<p><b>Objectif 6 : Préserver les terres agricoles stratégiques et les exploitations agricoles pérennes</b></p> <p>La valorisation des alpages doit être un objectif à part entière de la protection des espaces agricoles.</p>	<p>A débattre en Conseil Communautaire</p> <p>Ajout d'un objectif identifié pour le maintien et la valorisation des alpages ?</p> <p><b>Ce point peut être appuyé dans le PADD. Sur le projet de LIZMAP 2 les alpages sont zonés en Nalp</b></p>	
		34	<p><b>Objectif 7 : Préserver le caractère fonctionnel des espaces agricoles</b></p> <p><i>« Apporter une visibilité foncière aux exploitations existantes en laissant une marge de manœuvre et de développement aux exploitations ».</i></p> <p><i>Est-ce que les extensions d'exploitations agricoles existantes dans les secteurs urbanisés sont envisagées ?</i></p>	A traiter dans le pack réglementaire (règlement écrit)	










01/02/2019	Vailly	35	<p><b>Objectif 8 : Anticiper l'évolution des exploitations agricoles</b>  <i>« Favoriser le développement sur leur site actuel, notamment lorsqu'elles sont isolées au sein d'un espace agricole ».</i> En lien avec l'objectif 7 et la question soulevée précédemment.            Le bon entretien par les exploitants des espaces agricoles et la prise en compte des ressources en eau ne sont pas évoqués.</p>	<p>PADD à compléter ?</p> <p><b>Ce point est étudié dans les annexes sanitaires.</b></p>	
		36	<p><b>Objectif 10 : Valoriser les énergies renouvelables</b>  <i>« Identifier des zones prioritaires permettant la mise en œuvre des projets de production d'énergie par valorisation des écoproduits agricoles ».</i> Cette valorisation semble restrictive.            Proposition : [...] mise en œuvre des projets <u>de production d'énergies renouvelables.</u></p>	<p>PADD à corriger ?</p> <p><b>Un complément peut être apporté au PADD.</b></p>	
		37	<p><b>Objectif 12 : Anticiper les effets du dérèglement climatique</b>            Un exemple d'action « porte-flambeau » serait nécessaire pour les définir.</p>	<p>En lien avec étude vulnérabilité en cours qui doit déboucher sur des actions, recommandations ou prescriptions concrètes</p>	
		38	<p><b>ORIENTATION N° 2 ORGANISER UN DEVELOPPEMENT QUALITATIF DU HAUT-CHABLAIS AUTOUR D'UNE ARMATURE TERRITORIALE MULTIPOLAIRE CONSTITUEE DE BASSINS DE VIE ARMATURE TERRITORIALE / HABITAT / ÉQUIPEMENTS ET SERVICES / RESEAUX EAU</b>            Dans le préambule, il est précisé : « [...] et réponse aux besoins en logements des habitants permanents notamment face à l'attractivité du foncier insufflée par le secteur touristique ».            Les élus souhaiteraient que soit ajouté : [...] par le secteur touristique ou l'impact de l'économie transfrontalière.</p>	<p>PADD à corriger - oui</p> <p><b>Oui pour une nouvelle formulation dans le PADD</b></p>	








01/02/2019	Vailly	39	<p><b>Objectif 16 : Bien calibrer le développement de l'offre résidentielle afin de permettre une évolution bien répartie</b></p> <p>La croissance démographique retenue à l'échelle de la CCHC est de 1,47%, « [...] <i>ce taux prend en compte la nécessaire revitalisation des communes stations qui ont stagné voire perdu des habitants permanent [...] politique active pour mieux contrôler la part des résidences secondaires</i> ».</p> <p>Cet objectif n° 16 est un point majeur du développement de l'urbanisation du territoire. L'armature des communes (Bourgs structurants, villages bourg, village sous influence station, etc.) et la déclinaison des objectifs de développement, telles qu'elles sont présentées ont interpellé les élus. Que signifie « <i>absence de polarité touristique</i> » ?, certaines classifications interrogent (exemple : villages sous influence du cœur urbain).</p> <p>Le tableau d'évolution démographique par commune mettant en évidence les besoins de logements prend, comme données de base, des estimations de population au 01/01/2019, ces chiffres sont-ils objectifs ? Est-ce que la population INSEE au 01/01/2019 n'est pas pertinente comme 1ère base de calcul ?</p> <p>N'est-ce pas contradictoire ou deux méthodologies différentes ? &gt;&gt;&gt;&gt;&gt;</p>	<p>Avis sur « absence de polarité touristique » pour les communes de Le Biot et Vailly page 22 ?</p> <p><b>Ce point pourra être actualisé, sur carte et dans le texte.</b></p> <p>Réponse sur les données de base de l'évolution démographique <i>Courriel EOHS en date du 13/03/19 Sujet Projections démographiques PLUI-H :</i></p> <p><i>Pour faire suite à la demande exprimée par certains élus de partir de la population officielle en vigueur au 1er janvier 2019 et non de la population estimée dans le cadre de l'élaboration du scénario de développement de la CCHC, il nous semble important de rappeler quelques éléments de méthode.</i></p> <p><i>Pour rappel, la population officielle actualisée chaque année au 1er janvier de l'INSEE correspond aux résultats n-3 et se base sur les résultats d'un échantillon (seules les communes de moins de 10 000 habitants réalisent un recensement exhaustif, sachant que 20% de ces communes sont concernées par an. Les communes de plus de 10 000 habitants procèdent à un échantillon, représentatif, qui est ensuite redressé). Même si ce sont les chiffres officiels, ils sont décalés par rapport à la réalité.</i></p> <p><i>C'est pour gommer ce décalage que, dans notre méthode, nous avons travaillé au démarrage de la mission sur l'estimation de la population en 2019. Les chiffres dont nous disposons datent de 2015 (derniers chiffres du recensement), pour prendre en compte les 3 années écoulées, nous avons estimé la population en poursuivant la tendance observée sur les 5 dernières années et ajustant avec chacune des communes le chiffre, en s'appuyant sur la connaissance de leur territoire par les élus. Cet exercice nous permet de coller le plus possible à la réalité des communes, et de baser nos projections sur les chiffres les plus actuels et réalistes.</i></p> <p><i>Il est donc normal d'observer que les derniers chiffres de l'INSEE soient tous en dessous de notre estimation. Nous vous proposons donc de rester sur nos chiffres.</i></p> <p><i>Par ailleurs, de notre point de vue, il est important de rappeler que les évolutions démographiques (toujours très difficiles à anticiper) sont à prendre comme une conséquence de la politique en matière de logement et d'urbanisation. Notre approche vise plutôt à considérer qu'à partir de ces hypothèses de constructions, on atteindrait cette population. L'objectif est donc bien de définir la bonne volumétrie de logement à produire, qui aura des conséquences sur la croissance démographique.</i></p>	
------------	--------	----	--	--	---

01/02/2019	Vailly	40	<p><b>Objectif 19 : Diversifier l'offre pour améliorer les réponses aux besoins spécifiques</b>  <i>« [...] en priorisant l'offre sur les polarités [...] en apportant une réflexion dans la production neuve mais également en réutilisant du bâti existant ».</i>          Les élus souhaiteraient que soit expliqué « <u>la priorisation de l'offre sur les polarités</u> » et que soit éventuellement précisé le <u>changement de destination</u> dans la réutilisation du bâti existant.</p>	Ce point pourra être ajusté, mais l'offre touristique doit être priorisée sur les sites touristiques	
		41	<p><b>Objectif 21 : Répondre de manière plus efficace aux besoins de la population du territoire (permanente, saisonnière ou touristique)</b>          Le thème « équipements et services » est majeur et n'est peut-être pas suffisamment développé. Il mérite certainement un focus plus axé sur les besoins de la population permanente en lien avec les compétences de la CCHC. Une actualisation des équipements et des réalisations est nécessaire (exemple Pôle enfance de Vailly, MSAP de Montriond, etc.)</p>	Ce point mentionné dans le PADD semble à notre sens suffisant. Il faut être vigilant à ne pas trop détailler des hypothétiques projets qui ne seraient finalement pas réalisés.	
		42	<p><b>ORIENTATION N° 3 FAIRE DU HAUT-CHABLAIS UN TERRITOIRE MIEUX MAILLE ET MIEUX CONNECTE</b>  <b>INTERCONNEXION / DEPLACEMENTS PIETONS ET CYCLES / TRANSPORTS COLLECTIFS / STATIONNEMENT ET ENTREE DE VILLE / COMMUNICATION NUMERIQUE</b>          Cette orientation n° 3 est peu développée au regard des deux précédentes, et en particulier de l'orientation n° 1. Les problèmes mis en évidence concernent la fluidité des déplacements des touristes et la nécessaire adaptation des secteurs d'urbanisation avec l'optimisation des déplacements. Les préconisations sont-elles réalistes sur notre territoire de montagne ?          La mise en service du Léman Express mis en fin d'année 2019 et la future liaison Machilly-Thonon sont insuffisamment pris en compte, ainsi que leurs conséquences sur l'urbanisation, notamment dans la vallée du Brevon.</p>	Point intéressant, qui peut éventuellement compléter le PADD sur l'aspect mobilité en lien avec le bas chablais (Léman Express et 2*2 voies). Attention aux effets indirects de la pression urbaine et foncière induite par ces projets sur la vallée du Brevon.	



01/02/2019	Vailly	43	<b>Objectif 23 : Garantir la préservation des ressources en eau</b> « Anticiper les enjeux d'alimentation en eau potable par des réflexions sur travaux d'extension du réseau ». Pourrait-on remplacer par : [...] travaux d'extension et maillage du réseau.	PADD à corriger - oui	
		44	<b>Objectif 26 : Renforcer l'interconnexion du Haut-Chablais avec les territoires voisins.</b> Cet objectif est très orienté sur les flux touristiques.	A compléter avec le sujet mobilité Léman Express et 2X2 voies	
		45	<b>Objectif 28 : Développer les modes actifs, piétons et cycles à usage récréatif et quotidien ou autour des points de mobilité</b> Ce point mérite d'être développé et adapté à la situation de l'ensemble de notre territoire.	Selon nous c'est le cas.	
		46	<b>Objectif 29 : Améliorer et optimiser la gestion d'un stationnement multi usage</b> La prise en compte de P+R doit être généralisée sur les deux vallées et pas seulement en lien avec la problématique des stations.	Cet objectif précise cet enjeu, sans donner l'option technique P+R, qui encore une fois est sans doute trop précise (sans garantie sur un projet) à l'échelle du PADD	
		47	<b>Objectif 30 : Aménager, sécuriser et requalifier les traversées et les entrées de ville</b> Le terme « ville » est-il approprié ?	PADD à corriger Proposition : « village »	
		48	<b>Objectif 32 : Valoriser et préserver l'identité paysagère du Haut-Chablais</b> Cet objectif aurait mérité un développement plus important en lien avec la charte paysagère et les actions possibles sur la forêt.	Oui, en sachant que le PLUi n'a pas de « baguette magique » pour la gestion de la forêt. Il faut s'appuyer sur des plans de gestions et le schéma de desserte forestière.	
		49	<b>Objectif 33 : Préserver la structuration du paysage bâti</b> Cet objectif aurait mérité un développement plus important en lien avec la charte paysagère.	Oui ce point peut être complété.	
		50	<b>Objectif 34 : Préserver et donner une meilleure appropriation de la trame verte, bleu et jaune du territoire</b> « La protection et la valorisation des espaces naturels et du patrimoine écologique du Haut-Chablais passe également par ??? ». Phrase incomplète.	PADD à corriger – Phrase à compléter par EPODE La protection et la valorisation des espaces naturels et du patrimoine écologique du Haut Chablais passe également par....	
51	<b>Objectif 37 : Maîtriser le développement urbain et modérer la consommation foncière</b> « Limiter de 25 % la consommation foncière » (cf. objectif 17)	Vérifier la cohérence des pourcentages affichés de limitation de la consommation foncière sur les objectifs			

27/02/2019	Montriond	52	Permettre le projet de voie de contournement du chef-lieu entre le hameau de l'Elé et le secteur du pré.	Compléter le PADD sur la nécessité d'améliorer la circulation dans les traversées de village, notamment sur les centres-bourgs A traiter dans le pack règlementaire (zonage>ER)	
		53	Permettre le déblocage de la zone d'Ardent en zone touristique et d'habitation.	A traiter dans le pack règlementaire (zonage)	
		54	Permettre le projet de transformation de l'Hôtel des Sapins au niveau du lac.	A traiter dans le pack règlementaire (zonage et/ou règlement)	
		55	Lever une partie de l'Espace Boisé Classé au pourtour du lac pour permettre l'aménagement d'un parking	A traiter dans le pack règlementaire (zonage)	
		56	Permettre le projet de contournement du village des Lindarets	A traiter dans le pack règlementaire (zonage>ER)	
11/03/2019	Essert Romand	/	RAS	/	/
18/03/2019	Les Gets	/	RAS	/	/
A VENIR	La Forclaz		EN ATTENTE DE LA DELIBERATION		

### Investissements engagés (travaux en cours, marchés attribués ou en cours)

Programmes	Montant estimatif TTC	Subventions envisagées		FCTVA	Autofinancement à prévoir	Remarques
		Montant prévisionnel	Origine			
ZAE du Vernay-Bron	1 573 000 €	1 573 000 €	Vente : 1 500 000 € SYANE : 73 000 € (?)		<b>0 €</b>	Budget HT car assujetti à TVA
ZAE Moulin Dessailly	850 000 €	815 000 €	Vente : 815 000 € (?) DETR refusée		<b>35 000 €</b>	Budget HT car assujetti à TVA
Bancs béton	4 500 €			700 €	<b>3 800 €</b>	Réalisé
Casque réalité augmentée	3 200 €	2 200 €	UE (PACTA)	500 €	<b>500 €</b>	Réalisé
Crèche d'Avoriaz Solde versement	20 000 €	230 000 €	Solde subventions	27 300 €	<b>0 €</b>	
Crèche de Vailly Fin des travaux	553 000 €	820 000 €	DETR 2017 – CAF – FDDT 2017 – SIVU (385 000 €)	120 000 €	<b>0 €</b>	Solde FCTVA 2018 + FCTVA 2019
Crèche de La Baume Sécurisation cours	15 000 €			2 400 €	<b>12 600 €</b>	
Couverture fumière ferme de l'Abbaye	25 000 €		Coût tx : 60 000 € (25 k€ CCHC, 25 k€ CD74, 10 k€ régie fermier)		<b>25 000 €</b>	
MSP Lullin Tranche ferme	399 600 €	258 200 €	FNADT : 100 000 € Autofinanc. 18 : 63 200 € Ventes : 95 000 € (?)	79 200 €	<b>62 200 €</b>	Solde FCTVA 2018 + FCTVA 2019
Élaboration PLUi-H	162 000 €			33 300 €	<b>128 700 €</b>	Solde FCTVA 2018 + FCTVA 2019
Modifications DUL	24 000 €			3 900 €	<b>20 100 €</b>	
Aménagement Bureau La Vignette	6 000 €			900 €	<b>5 100 €</b>	Réalisé
Aménagement Bureau siège	9 800 €			1 600 €	<b>8 200 €</b>	Réalisé
Auvent des cochers	38 000 €			38 000 €	<b>0 €</b>	Solde FCTVA 2018 + FCTVA 2019
Rénovation ascenseur Multivacances	180 400 €	158 400 €	CAR : 88 500 € DETR : 69 900 €	22 000 €	<b>0 €</b>	Solde marché
Véhicule chenillé Avoriaz (50%)	11 900 €			1 900 €	<b>10 000 €</b>	Réalisé
Tranchée drainante	8 200 €			1 300 €	<b>6 900 €</b>	
Travaux contrat de rivière	120 000 €		Agence de l'eau (mais non déduite sur facturation SIAC 2019)	19 600 €	<b>100 400 €</b>	Refacturation du SIAC avec uniquement études en 2019
Torrent du Plan du Clou	85 600 €		Fonds de concours Morzine : 19 700 €	28 900 €	<b>56 700 €</b>	Solde FCTVA 2018 + FCTVA 2019
Sentier du Renard	17 000 €	14 300 €	Solde subv. EV	2 700 €	<b>0 €</b>	Solde marché
Véhicule chenillé Avoriaz (50%)	11 900 €			1 900 €	<b>10 000 €</b>	Réalisé

## Recensement des investissements à réaliser

Priorité Bureau	Programmes	Montant estimatif TTC	Subventions envisagées		FCTVA	Autofinancement à prévoir	Remarques
			Montant prévisionnel	Origine			
<b>ÉCONOMIE</b>							
1	ZAE des Lanches	115 000 €	100 000 €	Baux : 100 000 € (?) DETR refusée		<b>15 000 €</b>	Budget HT car assujetti à TVA
<b>CULTURE</b>							
1	Réfection expo permanente	60 000 €	42 500 €	UE (PACTA)	9 800 €	<b>7 700 €</b>	Dépenses totales 120 000 € dont 60 000 € sur 2019 (avec 42 500 € de l'UE)
2	Travaux mur d'enceinte Domaine	12 000 €			1 900 €	<b>10 100 €</b>	
1	Création d'un escalier couvert au musée des Gets	156 000 €	121 000 €	Diminution subv. sur 3 ans : 60 000 € UE : 31 000 € CDAS : 30 000 € ?	25 500 €	<b>9 500 €</b>	
1 mais en option	Travaux extérieurs bâtiments musée des Gets	39 000 €	15 000 €	CD74 (CDAS) : 15 000 € ?	6 400 €	<b>17 600 €</b>	
1	Création jeu de piste musée de Bellevaux	8 000 €	5 600 €	UE (PACTA)	1 300 €	<b>1 100 €</b>	Jeu et tablettes
<b>PETITE ENFANCE</b>							
1	Divers bâtiments et équipements crèches	12 000 €			1 900 €	<b>10 100 €</b>	Base 2018
en attente	Aménagements intérieurs crèche Az	48 000 €			7 800 €	<b>40 200 €</b>	
2	Aménagements int. et ext. Crèche La Baume	33 000 €			5 400 €	<b>27 600 €</b>	
1	Aménagement intérieur local RAM	14 400 €	10 000 €	CAF	2 300 €	<b>2 100 €</b>	
<b>ÉQUIPEMENTS SPORTIFS</b>							
1	Études et concours gymnase Bellevaux	24 000 €			3 900 €	<b>20 100 €</b>	
1	Tx piste d'athlétisme gymnase Saint Jean	18 000 €	4 500 €	CD74 (équip. sportifs?)	2 900 €	<b>10 600 €</b>	Montant estimatif grossier
2	Travaux divers <i>Pare ballons, buts repliables, ...</i>	33 000 €			5 400 €	<b>27 600 €</b>	Demande du club Estimation
2	Renforcement éclairage Bx et Rz	12 000 €			1 900 €	<b>10 100 €</b>	Demande du club Estimation
Non	Réfection douches vestiaires Montriond	9 600 €			1 500 €	<b>8 100 €</b>	
<b>SANTÉ</b>							
1	MSP Lullin <i>Tranche optionnelle</i>	211 000 €	27 000 €	Région : 50 000 € (?) CD 74 : 50 000 € (?) Ventes : 27 000 € (?)	29 700 €	<b>154 300 €</b>	Financement Région/CD74 si médecin
	Réfection Urgences Hôpitaux du Léman	169 900 €				<b>169 900 €</b>	Attention impossibilité réglementaire
<b>MOBILITÉ</b>							
1	Réfection entrée accueil Avoriaz	30 000 €	20 000 €	Assurance (?)	4 900 €	<b>5 100 €</b>	
1	Piste cyclable Mz/Les Gets <i>Tranche 2019</i>	360 000 €		État ?	59 000 €	<b>301 000 €</b>	Montant estimatif grossier
1	Voie verte Mz/St Jean <i>Tranche 2019</i>	360 000 €	100 000 €	Espaces Valléens : 100 000 € (?) CD74 (voirie) : 100 000 €	59 000 €	<b>201 000 €</b>	Montant estimatif grossier
<b>DÉPÔT DE MATÉRIAUX INERTES</b>							
2	Fermeture trous dépôts d'inertes	15 000 €			2 400 €	<b>12 600 €</b>	
1	Engazonnement	3 900 €			500 €	<b>3 400 €</b>	
	Travaux divers	15 000 €			2 400 €	<b>12 600 €</b>	
	Acquisition terrains pour futur dépôt	41 000 €				<b>41 000 €</b>	Réserve
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>							
	Acquisition d'une nouvelle voiture	15 000 €				<b>15 000 €</b>	Voiture électrique ?

SAISONNIERS							
1	Acquisition bâtiment Ville de Chelles	1 100 000 €	400 000 €	Région		Portage par EPF	
Non	Travaux bâtiment Ville de Chelles (ou autre)	180 000 €	60 000 €	Région	29 500 €	90 500 €	Premier travaux pour ouverture hiver 2019/2020 ?
SENTIERS (commission du 14 mars)							
1	Réparation mobilier Géopark	3 800 €			600 €	3 200 €	
1	Réfection pont Seytroux à la Loup	22 200 €		CD 74 ?	3 600 €	18 600 €	
1	Réfection sentier Tour du Mont Chéry	130 000 €	La commission a déjà inscrit 56 200 €	EV (Région) : ? Fonds de concours Les Gets (?)	21 300 €	108 700 €	56 200 € sont à ce jour inscrits au budget
1	Réfection sentier Bords de Dranse à Morzine	8 400 €		CD 74 ?	1 300 €	7 100 €	
1	Conception livret sentier La Vernaz	3 600 €			600 €	3 000 €	
1	Sentier découverte des Gets	9 600 €	4 000 €	Région : 4 000 € État : ?	1 500 €	4 100 €	
1	Mobilier et travaux de balisage	24 000 €	10 000 €	CD 74 ?	3 900 €	10 100 €	
1	Site internet sentiers	20 500 €	8 500 €	Espaces Valléens	3 300 €	8 700 €	A rajouter : tranche 2020 d'env. 20 000 € HT
1	Sentier Vailly-Reyvroz	10 000 €			1 600 €	8 400 €	Travaux suite à glissement
1	Réfection Tour du Lac de Montriond	15 000 €		Espaces Valléens (?)	2 400 €	12 600 €	Tranche 2021 : 24 000 € Tranche 2022 : 24 000 €
TOURISME							
	Toilettes sèches	127 700 €	96 000 €	Espaces Valléens : 80 % Communes : 10 %	20 900 €	10 800 €	
1	Chalet du Jotty : mise aux normes fosse sceptique	15 000 €			2 400 €	12 600 €	
Uniquement évier	Magasin chalet du Jotty : clim et évier	8 000 €			1 300 €	6 700 €	demande des agriculteurs
en attente	Chalet du Jotty : travaux divers	20 000 €			3 200 €	16 800 €	
GEMAPI (commission du 20 mars)							
	Protection Dranse de Montriond	360 000 €	150 500 €	Fonds de concours Montriond : 150 500 €	59 000 €	150 500 €	Estimation part GEMAPI sur travaux globaux (à préciser)
DÉCHETS							
	Camion de collecte vallée	396 000 €			65 000 €	331 000 €	Acquisition 2019
	Engin de collecte Avoriaz	540 000 €			88 500 €	451 500 €	Vente engin actuel à déduire. Acquisition en 2020
	Tractopelle à chenille Avoriaz	96 000 €			15 700 €	80 300 €	Acquisition 2019
	Engin de chargement tri et de déneigement déchetterie Morzine	30 000 €			4 900 €	25 100 €	
	Travaux déchetterie de Morzine	30 000 €			4 900 €	25 100 €	
	Conteneurs semi-enterrés	60 000 €			9 800 €	50 200 €	
	Couverture d'1 quai déchetterie d'Avoriaz (études)	36 000 €			5 900 €	30 100 €	
	Sécurisation déchetterie du Biot	60 000 €			9 800 €	50 200 €	
	Études et travaux rénovation déchetterie des Gets	360 000 €			59 000 €	301 000 €	Études 2019 Travaux 2020
	Acquisition 3ème appartement à Avoriaz	100 000 €	100 000 €	Région (aide 2 appart. 2018 + 2019)		0 €	
	Acquisition foncier quai de transfert	350 000 €				350 000 €	Réserve